

**DELIBERATION N° 2001/04-12 - DESIGNATION DE  
DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES  
ABONNES AU RESEAU DE TELEINFORMATION  
(A.R.T.)**

Monsieur le Maire, rapporteur, indique à l'Assemblée que le Conseil d'Administration de l'Association des Abonnés au Réseau de Téléinformation de LUDRES compte quinze membres dont quatre doivent faire partie du Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité

- de désigner M. DAVILLERD, Mme OGET, MM. BRUSCO et LEFRANC comme délégués du Conseil Municipal qui siégeront au Conseil d'Administration de l'Association des Abonnés au Réseau de Téléinformation de LUDRES (A.R.T.).